

Le financement du réseau d'alimentation et de distribution de l'eau potable

Ancien réseau : Coûts des immobilisations et coûts d'opération

Ancien par rapport au **nouveau** que nous sommes à mettre en place.

Il y a un réseau d'aqueduc à Lac-au-Saumon depuis 1916. Les principales étapes de sa mise en forme font le détail de l'article – *Le génie des gens d'ici*.

Ce réseau est strictement opérationnel sur le territoire (secteur) village de la Municipalité.

En date (1998) de la fusion du village de Lac-au-Saumon et de la paroisse St-Edmond, la valeur de l'actif que pouvait représenter ce réseau était de 1 156 789M\$ (excluant le projet d'assainissement des eaux usées). Le résiduel de la dette sur les infrastructures d'aqueduc et d'égout était de 324 100

La suite des choses

A peine quelques mois après le lancement de la version abonnée par la poste du journal, l'équipe du Saumonois fait face à une contrainte importante : le manque de temps. Pour l'édition abonnée par la poste (édition écrite), il prend en effet plus de temps pour imprimer, plier, coller les étiquettes et les attaches, et gérer la liste d'abonnés, que pour produire le journal lui-même. Compte tenu de l'augmentation de nos tâches professionnelles et familiales respectives, il devient malheureusement impossible de maintenir la cadence avec l'équipe actuelle. Au terme des abonnements écrits encore actifs et jusqu'à ce qu'une personne se manifeste pour prendre en charge cette liste, nous n'accepterons aucun renouvellement, seul l'abonnement électronique et la vente en kiosque demeureront. Notre volonté est de ramener le prix du journal à 50¢ la copie et d'avoir le maximum de retombées localement

Une édition postale grand tirage gratuite vous sera offerte le mercredi suivant la session du conseil municipal à tous les mois. Cette édition sera financée par la vente d'espace de publication et de publicité. Les taux pour la publicité passent de 4 à 5 \$ pour un encart carte d'affaires.

L'édition abonnée gardera son rythme hebdomadaire et sera disponible le mercredi sur le net. Cette édition sera également disponible en kiosque au Dépanneur du Lac le même jour.

L'équipe du journal

INSTALLATEUR
Ecofitte
AUTORISÉ

22, route 132
Lac-au-Saumon, Qc
G0J 1M0

LES ENTREPRISES
Léopold
Bouchard
ET FILS INC.

Tél. : (418) 778-3747 • Téléc. : (418) 778-3350

L'abattoir

Lac-au-Saumon - Laakso, une entreprise en démarrage depuis plus d'un an, s'est récemment affiliée à la Société d'exploitation des ressources de la Vallée et a commencé l'installation de nouveaux équipements dans l'ancien édifice abritant l'abattoir. Tous les anciens équipements d'abattage ont été démantelés dans le but de les revendre. Laakso se spécialisera dans la fabrication de maisons en pièces sur pièces. Le début de la production devrait se faire dans les prochaines semaines.

CARQUEST
PIÈCES D'AUTOS

ROUSSEL PIÈCES D'AUTO ELECTRIQUE ENR.

(418) 778-3735

Atelier de réparation
Alternateur Démarreur
Vérification de batteries

299, St-Edmond, Lac-Au-Saumon, Qc

Information du Comité du centenaire 2005

Bonjour,
Le comité organisateur, vous informe qu'il a investi les profits réalisés par les activités du Centenaire de la façon suivante : 14 000 \$ remis à différents organismes du milieu et 27 000 \$ pour l'aménagement paysager que vous pouvez admirer dans le parc depuis la fin juillet 2006.

Cette œuvre a été réalisée par l'équipe de paysagistes « MON JARDIN SECRET » dirigé par Karl Banville. Pour la réalisation de ce projet, nous avons eu une collaboration importante de la part de la famille Claude Bouchard, monsieur Marcel Bérubé, monsieur Régis Gasse et monsieur Karl Banville, que nous tenons à remercier au nom de la

population de LAC-AU-SAUMON.

L'inauguration de cet aménagement paysager aura lieu le 24 juin 2007 lors d'une fête populaire à laquelle toute la population sera invitée à participer.

Daniel Lamarre, président

Le comité du Centenaire

Desjardins
Caisse populaire Desjardins
de Lac-au-Saumon

Diane Caron
Directrice générale

15, rue Rioux, C. P. 280
Lac-au-Saumon (Québec) G0J 1M0
(418) 778-3835

Télécopieur : (418) 778-3157
diane.h.caron@desjardins.com

\$ à la charge de l'ex-municipalité - village et/ou du secteur desservi.

La fusion n'a rien changé quant au financement de la charge fiscale des utilisateurs du réseau. Une taxe de service apparaît sur leur compte de taxes pour financer les **coûts d'opération**. En 2006, cette taxe est de 130\$/unité de logement. Quant aux investissements d'immobilisation, ils se limitent à la réfection et au prolongement réseau de distribution, financés par le secteur, à même deux taxes spéciales : Taxe foncière spéciale « Secteur – Règlement 247-94 + 39-2001 », **0.13/100\$ payée exclusivement par les utilisateurs** du réseau et une seconde taxe spéciale » de **0.09/100\$ payée par les résidents** de l'Ex-municipalité – Village

Chaque intervention sur le réseau d'aqueduc, égout sanitaire et pluvial affecte également le réseau routier, la voirie locale. Y toucher coûte cher. Quand les gens de l'ex-paroisse disent qu'ils paient pour l'aqueduc au village, c'est ici qu'ils peuvent être mis à contribution. Un bris d'aqueduc entraîne une mise en forme subséquente de la rue où il survient. La réparation de même que l'ensollement sont à la charge de l'hygiène du milieu et mis au compte sur ses coûts d'opération, *la pose d'asphalte est appliquée au compte des opérations de la voirie et chargée à l'ensemble des contribuables de la municipalité.*

Nouveau réseau (à venir) :

N En décembre 2005, nous avons reçu un projet chiffré sur la nouvelle source d'alimentation et le réseau de distribution de l'eau potable. Initialement prévu à 4 335 900\$, les estimés de coûts ont été ramenés 3 066 650\$ à la fin mars. Le niveau de subvention n'est pas arrêté, il pourrait se situer entre 50% et 90%, de sorte que la charge fiscale sur les immobilisations se situer au maximum à 1 500 000\$. Différents scénarios de financement ont été regardés en comité, nous en avons retenu un qui semble juste : la base d'imposition, soit pour la taxe foncière ou pour un règlement d'un emprunt, est la valeur foncière. Si nous parlons d'eau potable, les immeubles imposables au village (secteur desservi) représentent une valeur foncière de 15 575 000\$, le Parc de maisons mobiles rte 132, 2 112 000\$ pour un total de 17 187 000\$. **Hors existe au village, dans le secteur desservi, des immeubles non imposables qui ont vocation sur l'ensemble de la municipalité :** Les immeubles municipaux – 1 455 300\$, la Fabrique – 1 767 600\$, Les servantes du Clergé - 4 237 300\$, la RMAO (partie non imposable) – 166 446\$, l'École (partie non imposable) – 109 673\$. Total – 7 736 320\$ non imposable.

La valeur foncière du parc immobilier de la municipalité – immeubles imposables et la partie, compensables par des tenants lieux de taxes, des immeubles Non imp., Totalise 46 248 480\$. **C'est le pourcentage :** la partie manquante (non imposable) du parc immobilier, dans le secteur desservi, 7 736 320\$ selon le ration 7 736 320\$ / 46 248 480\$ = **17%, que nous suggérons d'appliquer à l'ensemble sur un éventuel règlement d'emprunt.**

-à conserver-

Jean Guy Pelletier -conseiller –
hygiène du milieu, financement,
relation avec les citoyens.

Le génie des gens d'ici

J'ai été témoin, fin juillet, du nettoyage du réservoir principal de notre système d'alimentation en eau potable sur le ruisseau de l'aqueduc. Une fois vidé, on est à même de constater <l'ampleur> de l'ouvrage, de la grandeur d'une piscine olympique, rien de moins, et dans un temps second, avec un peu d'explication, <le génie de ceux qui ont participé à sa construction>.

M.Camil Richard, le dernier « survivant » de l'équipe de travailleurs du Lac-au-Saumon qui se sont attelés à cette tâche, m'en a fait un bref historique.

La Municipalité possède un réseau de distribution alimenté à même un réservoir de retenu sur le ruisseau de l'aqueduc depuis 1916. Dans son ouvrage *Au grand jour*, l'abbé Bouillon note à la page 201 : « les plans et devis de cet aqueduc furent l'œuvre des ingénieurs McConville, Gill et Painchaud de Montréal, la réalisation confiée à la Cie commerciale Alph. Landry et Fils de Lac-au-saumon et M.Alfred Mathieu, maçon de Plessiville. Le coût final d'exécution atteignit 21 500\$ », une somme énorme pour l'époque.

En 1949 on éclusa la décharge du Lac Angus un peu en amont. L'ouvrage principal, le barrage de retenu actuel, fut construit à l'initiative du Dr Germain, maire du village. À l'évidence les installations de 1916 ne répondaient plus aux besoins et surtout les Servantes de Notre Dame du Clergé, de par leur localisation, étaient toujours privées d'eau courante. Les travaux proposés devaient pouvoir rectifier

la situation. On manqua le tir de deux étages, les deux derniers étages du bâtiment étaient à l'évidence au dessus du niveau du réservoir de retenu. L'arpentage était en cause, on contourna ce nouvel obstacle en installant un surpresseur. Les Servantes du Clergé purent elles aussi bénéficier du réseau.

Sylvie HÉDOU

VOYAGES AZUR INC.



Agence de voyages pour toutes destinations
Assurances voyages

Voyages de groupes

Tél (418) 778 5902

hedou@globetrotter.net

En 1972 on décida de traiter l'eau. Une <usine à chlore> fut construite. Le groupe Ménard et Morsan de Rimouski s'occupa du devis, le contrat général donné à Vital et Gratien Cassy de St-Omer, M.Hervé St-Amand sous-contracta les travaux de maçonnerie, l'ouvrage évalué au départ à 25 000\$ fut négocié par M.Joseph Bérubé, secrétaire-trésorier de la municipalité, à un prix net de 20 000\$. Le même homme obtint 15 000\$ de subvention pour ce projet, M.Bona Arsenault était député du comté, le coût final pour les contribuables : 5 000\$.

Et puis arrive 1981. À ce moment la Municipalité compte trois employés col bleu : M.Grégoire Turcotte, M.Lorenzo Arbour, M.Camil Richard. Les trois suivent une formation sur la filtration de l'eau potable donnée à la MRC; l'ingénieur Valois, fils de George Valois de Causapscaal fait partie du groupe, ils imaginent ensemble un nouveau système de filtration à être installé au bassin de retenu.

On s'inspirera du concept du champ d'épuration, *mais inversé!* Le conseil de l'époque sous la direction de Jean Guy Gagnon-maire, entérine le projet, on entreprend les travaux au printemps 1982. Un deuxième réservoir de retenu est d'abord construit un peu en amont du premier, pour ne pas avoir à interrompre le service d'eau lors de l'installation du système dans le réservoir principal. Des canalisations (tuyau poreux Bentonite) sont noyées dans un bain de pierres nettes -0-3/4- recouvert d'une membrane géotextile, le tout recouvert de 12 pouces de sable fin. Ces canalisations sont connectés au réseau d'amené. Le système est « testé », il fonctionne, on décide de garder le deuxième réservoir de retenu, comme soutien au premier. L'eau est de très bonne qualité et très claire, on aura ainsi éliminé une bonne partie de sa turbidité.

Après une année pourtant, la pression au tuyau d'amené diminue, malgré le maintien du niveau d'eau au réservoir : les tuyaux Bentonite s'obstruent tranquillement. Durant l'hiver 1983-1984, on s'emploiera au garage municipal à percer à tous les pouces et demi, à la mèche 1/4 de pouce, à la manière d'une crépine, 1440 pieds de tuyau PVC Dr 18, 6 po de diamètre. Travail long que l'on agrémenta de blagues et de conversations. Au printemps 1984 on installe ces nouveaux tuyaux, ils n'ont pas fait défaut depuis.

Cette histoire témoigne du génie humain quand il s'agit de se donner des services collectifs. Bravo à tous ces hommes qui par leurs efforts de création, leur capacité à voir grand dans leurs conceptions et leur savoir faire, témoignent à leur façon et ici sur notre territoire du génie Québécois en la matière.

L'an prochain, nous nous doterons d'un nouveau système d'alimentation en eau, la source sera souterraine et un nouveau secteur, celui du Parc de maisons mobiles sur la rte 132, desservi. Le système actuel qui a bien servi la population du Lac-au-Saumon pendant 90 ans entrera dans l'histoire. C'est ce *devoir de mémoire* que je veux souligner par ce court témoignage.

Jean Guy Pelletier conseiller attaché à l'hygiène du milieu.

Sécheresse prononcée

Le parc de maisons mobiles de Lac-au-Saumon a vécu pour la première fois deux périodes de pénurie d'eau à la fin août, début septembre. Le réseau d'aqueduc privé du site est constitué de deux circuits indépendants avec chacune une prise distincte. Les résidents du secteur concerné ont donc convenu d'effectuer à leurs frais certains travaux de rétention d'eau pour augmenter la réserve disponible.

Une récente analyse d'eau, effectuée 3 octobre 2006 au parc de roulottes, a aussi révélé la présence de coliformes fécaux à une teneur de 60 coliformes fécaux par 100 ml alors que la limite recommandée se situe à 2; après quoi il est fortement recommandé de faire bouillir l'eau avant de la consommer. Deux autres analyses effectuées à la mi-septembre avaient révélé des taux de 80 coliformes par 100 ml.

Marc Thériault

BERUBE & TURBIDE INC
EXCAVATION
TERRASSEMENT - DÉNEIGEMENT
141, St-Edmond
Lac-au-Saumon, QC
778-3371



Conseil très utile pour le voyage

Si vous voyagez, ne vous encombrez pas de ces fameux chèques de voyage. Un mode de paiement encombrant et totalement désuet.

Aucun commerce ne les accepte, ils sont difficilement échangeables et c'est sans compter les endroits où des frais d'échange sont exigés en plus des frais que vos aviez déjà payés à votre chère institution financière avant le départ. Donc, ne commettez pas l'erreur de gaspiller votre argent en chèques de voyage malgré tout ce qui pourrait prétendre à travers son trop vaste chapeau un quelconque érudit conseiller d'une institution financière. La carte de guichet ou de crédit : seul véritable outil simple, rapide et efficace, partout, souvent sans signature et sans palabre.

La chicane comme mode de fonctionnement

Lac-au-Saumon – Ici comme ailleurs, la méchanceté semble procurer un certain plaisir à certains ou peut être un sentiment de justice par procuration. Par exemple

Le précédent conseil municipal eut de graves difficultés à achever son mandat tant les dissensions internes étaient profondes. Le nouveau tient le coup, mais des sujets chauds créent des tensions que le maire admettait d'emblée lors de la séance du conseil municipal d'octobre.

Les négociations syndicales se poursuivront maintenant devant un conciliateur à compter du mois de novembre tant l'écart entre les demandes syndicales et les positions de la municipalité est important. Le délégué syndical a demandé au conseiller Rosaire Côté de présenter des excuses suite à des propos tenus lors d'une séance publique d'information avec les habitants des rangs, sans quoi il déposerait une plainte en bonne et due forme. Impossible de connaître les dits propos et pas question pour le conseiller de s'excuser sans connaître les propos précis qui lui sont reprochés.

Une pétition circulait dans la municipalité afin de réclamer à mots à peine couverts la démission d'un administrateur de son poste de la caisse populaire à peine quelques mois après sa réélection par les membres en assemblée générale.

Les citoyens des rangs commencent à en avoir ras le bol du mauvais entretien des 37 km de route de leur territoire et commencent à hausser le ton face à ce qu'ils considèrent de plus en plus comme de l'incurie de la part d'une municipalité prise en otage par ses employés.

Beaucoup de temps et d'énergie vont pour ces (d)ébats.

Marc Thériault